

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_154

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT ET SUBVENTION
ENTRE LA CC CŒUR DE CHARTREUSE
ET RADIO COULEUR CHARTREUSE**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 3 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BÄFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	--

CONSIDÉRANT que Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité en catégorie A qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. RCC est une radio de territoire, marquée par l'identité forte et plurielle du massif de la Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire.

CONSIDÉRANT la volonté des élus du groupe de travail événementiel composé de membres du conseil communautaire de clarifier ce partenariat, il est proposé d'établir une convention de partenariat et subvention.

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat.
- **AUTORISE** la Présidente à signer ces documents.
- **AUTORISE** les versements de subventions, tels que stipulés dans la convention, jointe en annexe.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT.





CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA CC CŒUR DE CHARTREUSE ET RADIO COULEUR CHARTREUSE

La convention est établie

ENTRE :

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dont le siège est situé au Pôle Tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers, 38380 Entre-Deux-Guiers, représentée par sa Présidente Madame Anne LENFANT,

Ci-après dénommée « la CC Cœur de Chartreuse »

D'une part

ET :

Radio Couleur Chartreuse, dont le siège est situé 4 place du groupement, 38380 Saint-Laurent-du-Pont, représentée par sa Présidente Madame Isabelle ROYER.

Ci-après dénommée « la radio », « RCC »

D'autre part

Considérant que Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité en catégorie A qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. RCC est une radio de territoire, marquée par l'identité forte et plurielle du massif de la Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire.

Considérant les versements effectués par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse depuis de nombreuses années sans formalités administratives,

Considérant la volonté des élus du groupe de travail évènementiel composé de membres du conseil communautaire de clarifier ce partenariat, il convient d'établir une convention de subvention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention.

Article 2 : Engagement des parties

1. Engagement de Radio Couleur Chartreuse

La radio s'engage :

- A faire apparaître le logo de la CCCC sur son site internet en tant que financeur et tous supports de communication.
- A mentionner les aides de la collectivité dans son bilan d'exercice en dissociant les versements effectifs et les valorisations liées à la mise à disposition des locaux.
- Informer les auditeurs du territoire Chartrois sur le rôle de la CC Cœur de Chartreuse
- Valoriser les actions et missions de la communauté de commune
- A mettre en ligne les Podcasts sur le site de la radio.
- A s'informer, à relayer et à promouvoir les actualités de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse.

Radio Couleur Chartreuse réalisera des interviews/reportages auprès des élus communautaires, des représentants des diverses commissions et des agents intercommunaux permettant aux auditeurs de percevoir la dynamique de la CC Cœur de Chartreuse.

La radio dispose des moyens humains et techniques suivants : un animateur technicien réalisateur, un technicien son, du matériel enregistreur ou studio mobile (sur site extérieur), une régie et un studio.

2. Engagement de la CC Cœur de Chartreuse

Afin de soutenir l'action de la Radio, la CC Cœur de Chartreuse s'engage :

- Mettre à disposition les bâtiments (cf. Convention mise à disposition)
- Attribuer une subvention d'un montant de 12 000 € annuel pour l'ensemble des interventions de promotions listé en annexe.
- Pour les événements organisés par la CC Cœur de Chartreuse et sollicitant des moyens humains et logistiques complémentaires liés à l'animation délocalisée de la radio en dehors des horaires classiques de semaine, une aide exceptionnelle pourra être octroyée à la RCC à l'occasion de ces événements pour un montant équivalent aux dépenses complémentaires engagées (sous justificatif) et pour un montant maximal de 1000€.

La Communauté de Commune Cœur de Chartreuse transmettra à Radio Couleur Chartreuse les informations spécifiques qu'elle souhaite voir diffuser sur l'antenne par l'intermédiaire du mail : contact@radiocc.fr.

La Communauté de Commune Cœur de Chartreuse pourra, pour son propre usage, librement accéder et disposer des émissions audios enregistrées qui la concernent afin de les diffuser sur ses supports de communication (site internet et réseaux sociaux).

Article 3 : Durée de convention et condition de résiliation

Cette convention s'applique à partir de la date de sa signature par les 2 parties et pour une durée de 3 années, entières et consécutives.

En cas d'inexécution de l'une de ces obligations, la reconduction de cette convention peut être dénoncée par chaque partie, 3 mois avant le terme de la période concernée, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Evolution des projets contractualisés avec l'association

Toute modification majeure ou évolution des projets de l'association, influant notamment sur les financements de l'année en cours et des années suivantes, relevant de la présente convention, doivent être validées par la Communauté de communes, avant leur mise en œuvre.

Article 5 : Modalité de paiement de l'aide financière

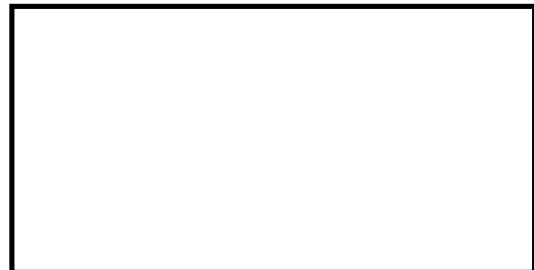
Le paiement de l'aide sera versé chaque année au 30/06/N sous réserve de recevoir chaque année les bilans des actions menées, le rapport moral et le bilan financier de l'année N-1. Une rencontre annuelle permettant d'échanger sur les actions menées doit être effectuée.

Fait en deux exemplaires originaux sur 3 pages.

Fait à , le

Pour la CC Cœur de Chartreuse,
La Présidente Anne LENFANT

Pour Radio Couleur Chartreuse
La Présidente, Isabelle ROYER



ANNEXE 1

Couvertures radiophoniques :

Conception et réalisation d'une émission dédiée mensuelle :

Diffusion des interviews/reportages dans un magazine dédié dont le titre reste à définir, par ex « ma comcom communique ».

Habillage sonore : les émissions réalisées comporteront toujours le même générique sonore donnant une unité d'ambiance,

Format d'environ 45'

Périodicité : mensuelle

Lieu : sur site de la communauté de commune ou dans les locaux de la radio (selon la thématique abordée)

Conception et réalisation de campagne de promotion

Bande annonce au nombre de 3

Diffusion de spot 6f/jour sur 7 jours

Relai d'informations

Couvertures radiophoniques :

Couvertures radiophoniques :

Plateau décentralisé à définir : *par exemple*

- Communauté de Commune Cœur de Chartreuse
- Bébébus
- ...

Couvertures radiophoniques des évènements organisés par la Communauté de communes pouvant solliciter l'enveloppe complémentaire :

Plateau décentralisé :

- *Salon du territoire*
- *Salon de la petite enfance et solidarités*
- ...